

DÉCISION N°2023-014

**Construction du nouveau groupe scolaire
Avenant au marché pour les lots 2, 9, 15 et 16**

Le Maire de la Commune de Chaniers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2021/08/050 du 08 novembre 2021, et notamment le point 4, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la construction d'un nouveau groupe scolaire avenue du 8 mai 1945 sur la commune de Chaniers,

Vu la décision n°2023-005 en date du 2 mai 2023 d'attribution du marché pour les 16 lots,

Considérant les devis « de plus-values » pour les lots 2, 9, 15 et 16 en date du 03, 04, 08 et 21 août 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La commune de Chaniers valide les avenants relatifs aux plus-values suivantes :

LOTS	Entreprise	Montant initial du marché (€ HT)	Avenant n°1	Total € HT	Plus-value (%)
Lot 2	Pitel	1 998 500,37	6520,88	2 005 021,25	1,003
Lot 9	TES	436 599,21	2 795,00	439 394,21	1,006
Lot 15	GUINTOLI	667 735,45	33 634,26	701 369,71	1,050
Lot 16	TARDY	339 173,90	4 940,00	344 113,90	1,015

ARTICLE 2 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le
et de sa publication le

Fait à Chaniers, le 22/08/2023

Le Maire,

Eric PANNAUD

